

➤ **Présentation générale des e-communautés**

Créées à partir de 2016, les E-communautés constituent un réseau professionnel regroupant plus de 220 000 abonnés fin 2022.

Thématiques ou métiers, elles couvrent les grands champs de l'action publique locale et permettent de s'informer, partager et se former entre pairs dans un cadre souple de type réseau social.

Accessibles à tous et toutes (inscription libre et gratuite), elles constituent l'un des éléments de l'offre de service développée par le CNFPT au profit des agents territoriaux.

Le déploiement d'un nouvel outil en 2023 est l'occasion réaffirmer la vocation de ces e-communautés, lieux de partage d'expérience et de pratiques professionnelles, d'apprenance et de co construction avec des animations dédiées.

Les e-communautés s'inscrivent pleinement dans les priorités du projet d'établissement 2022-2027 du CNFPT. Elles facilitent la mise en réseau des acteurs, favorisant une approche transversale (Priorité 1 : Un CNFPT fédérateur, partenaire et promoteur de la pertinence de l'action publique locale). Outil moderne et innovant d'échanges et de partage, elles contribuent à l'invention de nouveaux apprentissages (Priorité 3 : Garantir un égal accès à la formation et à une offre de qualité, grâce notamment à l'innovation et l'action, au cœur du modèle pédagogique)

Le CNFPT souhaite créer pour février 2023 une nouvelle e-communauté « Politique de la Ville ».

➤ **Pilotage et animation**

Le pilotage chaque e-communauté est assuré par un coordonnateur ou coordonnatrice, agent du CNFPT, interlocuteur privilégié de l'animateur.

Un pilotage national des e-communautés est assuré par la Direction du développement de l'offre de service (DDOS, DGADQF) du CNFPT.

L'animateur s'engage à respecter et couvrir le périmètre du domaine de l'e-communauté tel que défini avec le coordonnateur ou coordonnatrice. Il veille à s'adresser au public cible défini.

Sa posture est proactive. Son dynamisme et la pertinence de ses interventions donne vie à l'e-communauté.

Afin de permettre aux e-communautés de se développer comme un réel espace d'échanges entre pairs, l'animateur veillera par son action à favoriser l'échange de connaissances, de pratiques et d'expériences entre territoriaux.

L'animateur joue un rôle d'ambassadeur des e-communautés auprès de ses propres réseaux

Les objectifs qui lui sont fixés par le coordonnateur sont des objectifs de qualité, d'accroissement de l'audience de l'e-communauté et de régularité dans les actions déclinées ci-après.

➤ **Missions de l'animateur**

L'animateur mène les actions suivantes :

- VEILLE
- ANIMATION
- REDACTION
- ORGANISATION, DIALOGUE, REPORTING

• **VEILLE**

- Veille globale sur l'actualité du secteur
- Veille sur les autre(s) e-communauté(s) partageant une proximité d'intérêt et partage des contenus pertinents dans sa e-communauté
- Actualisation de la rubrique Agenda

• **ANIMATION**

- A tour de rôle le cas échéant, le/les animateurs assurent une présence régulière et réactive au sein de l'e-communauté afin d'assurer une modération a posteriori de ses contenus :
Absence de propos diffamatoires, discriminatoires, mise en œuvre des principes des conditions générales d'utilisation (CGU) et de la Charte éditoriale (bienveillance, défense du service public / devoir de réserve, devoir de discrétion pour les échanges de pratiques (anonymisation), absence de démarche commerciale).
- Réponse à toute question posée par un membre de l'e-communauté dans un délai maximum de 3 jours.
La réponse n'est pas forcément exhaustive. Elle peut renvoyer à des posts déjà publiés, proposer des pistes de recherche, renvoyer à des ressources institutionnelles dont CNFPT. L'animateur peut actionner son réseau, relancer un membre pour obtenir réponse... Un animateur peut rappeler que son rôle est de faciliter l'échange d'informations et d'expérience. Il n'est en aucun cas un rôle de conseil sur des situations particulières.
- En complémentarité des missions dévolues aux assistantes de spécialité, valorisation des ressources existantes du CNFPT, notamment la Lettre d'information documentaire (LID) dans le domaine concerné.
L'animateur assure une contextualisation en fonction du public cible de l'e-communauté.

• **REDACTION**

- Rédaction de contenus originaux et/ou à réelle valeur ajoutée : expertise, analyse réglementaire, contextualisation de la veille thématique, retour

d'expériences

...

L'animateur s'assure d'un équilibre entre animation, rédaction, veille. Au total, la production d'un animateur ne saurait représenter moins d'une 20aine de contributions par mois.

L'animateur veille à la qualité de ses productions : sujets, angles et formulations adaptées au public cible, variété des sujets , diversité des formats (vidéos, carte, carte mentale, infographie...)

- L'animateur veille à favoriser l'interactivité. Il peut ainsi lancer un sondage ou mini-enquête auprès des adhérents, puis rendre compte des réponses.

- **ORGANISATION, DIALOGUE, REPORTING**

- Participation à une réunion de programmation et d'analyse de l'activité de la e-communauté avec le coordonnateur ou coordonnatrice et les autres animateurs de l'e-communauté (cf. en annexe : exemple de trame de rapport d'activité à remettre en amont au coordonnateur). Cette réunion est a minima trimestrielle. *La programmation de rendez-vous réguliers facilite la rédaction de posts originaux. Cette programmation pourra être nourrie par le partage de bonnes pratiques lors des temps d'échange organisés par la DDOS.*
- Etre force de proposition dans la conception de l'e-communauté (Dossiers, ligne éditoriale) et utiliser au mieux ses fonctionnalités.
- Echanges réguliers avec les autre(s) animateur(s)
- Participation aux temps d'échange (1h00, à distance, maximum 1 par mois) du réseau national de Coordonnateurs/Animateurs animé par la DDOS ainsi qu'au regroupement annuel.

➤ **Rémunérations**

13 heures par mois sur le barème 4T1 du CNFPT soit environ 504,40 € bruts par mois.